



République de cote d'ivoire
union – discipline - travail

Thème

**ATELIER NATIONAL DE LA CEDEAO SUR
LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE**



LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

La coopération transfrontalière est une forme particulière de la coopération décentralisée. Elle correspond aux relations de voisinage qui s'instaurent avec des partenaires directement au travers des frontières terrestres. On peut les étendre aux relations qui existent de part et d'autre d'une frontière maritime.



En cote d'ivoire, plusieurs millions de personnes sont établies dans les zones frontalières que ce pays partage avec ses voisins à savoir : le Ghana, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et le Liberia. Aussi, des activités sont-elles menées par les populations habitant ces zones depuis un passé lointain, sans tenir compte de la frontière.



Il s'agit là d'actions de coopération transfrontalière dont les enjeux sont nombreux et touchent à des domaines très variés.

Au regard du programme d'initiative de coopération transfrontalière de la CEDEAO ainsi que d'autres institutions africaines d'intégration sous régionale et régionale dont le but visé est essentiellement de rapprocher ce processus d'intégration des populations locales et la démarginalisation des espaces frontaliers à travers des projets concrets et conjoints, le ministère de l'intérieur se sent interpellé.



Dans notre communication, nous partagerons avec cette auguste assemblée de la manière la plus succincte que possible, la vision du Ministère de l'Intérieur en matière de coopération transfrontalière ainsi qu'il suit :

- **état des lieux des actions de coopération transfrontalière;**
- **Les acquis et insuffisances de la coopération transfrontalière;**
- **les perspectives;**



I- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE



I- 1- la zone « SKBo »

Cette zone que composent Sikasso au Mali, Korhogo en Cote d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso constitue, du fait de son appartenance au territoire dit de l'endémisme soudanais, l'une des régions d'Afrique de l'Ouest les plus susceptibles de mettre en exergue la pertinence de la notion d'espaces de solidarité sous-régionale, comme territoire de brassage et d'intégration réelle.

Il y a lieu de préciser que ce territoire pilote de coopération transfrontalière relève d'initiatives non étatiques



I- 2- les autres zones

D`une manière générale les territoires frontaliers Ivoiriens constituent des lieux privilégiés de partenariats en matiere de coopération transfrontalière.



II- Les acquis et insuffisances de la coopération transfrontalière

II- 1- Les acquis

Plusieurs rencontres avec les ambassades des pays frontaliers ont été organisées par le Ministère de l'Intérieur en liaison avec celui des Affaires Etrangères en vue de promouvoir la coopération transfrontalière.

Des réunions auxquelles a pris part le Ministère de l'Intérieur parmi lesquelles des Directeurs de la coopération décentralisée de l'espace francophone d'Afrique et d'Europe ont abouti à l'important projet de renforcement des capacités des élus locaux Ivoiriens et Burkinabés dans le cadre de la coopération décentralisée.



II- 2- Les insuffisances

Les insuffisances sont de plusieurs ordres à savoir le cadre juridique et institutionnel notamment au niveau des accords de coopération bilatérale, les ressources financières, l`implication des acteurs, l`absence d`interface sur le plan national et local.



III- Les perspectives

Dans le cadre de la promotion de la coopération décentralisée en général et de la coopération transfrontalière en particulier le Ministère de l'Intérieur travaille à la finalisation d'une plate-forme relative à cette dernière forme de coopération.

Les domaines visés sont ceux des compétences transférés par l'Etat de Cote d'Ivoire aux collectivités territoriales et qui sont au nombre de 16 avec près de 300 taches.



Au plan bilatéral, ce Ministère entend renforcer ses relations de bon voisinage en impliquant davantage dans ses différents partenariats les secteurs de sa mission gouvernementale à savoir:

- **l'administration du territoire**
- **La décentralisation**
- **La sécurité**
- **La protection civile**
- **La migration**
- **Les cultes et les archives nationales.**